

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 1 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

1

01 Section 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

11 E 820 0,125 L

AJ11-8201 0101

53163387

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée

Peintures carrosserie

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH

Postfach 6123

48136 Muenster

Deutschland

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+49/2501/143227

Service d'information à contacter

+49/2501/143688

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la directive 67/548/CEE respectivement 1999/45/CE

- Inflammable.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Éléments d'étiquetage

Conformément à la directive 67/548/CEE respectivement 1999/45/CE (Annexe V, Section A et B)

Symboles de danger :

Xi Irritant



Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 2 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

2

Contient :

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

Indications relatives aux dangers

R10

Inflammable.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistelage.

S24

Éviter le contact avec la peau.

S37

Porter des gants appropriés.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S51

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Autres dangers

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

03 Section 3: Composition / informations sur les composants

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

polyuréthane, solvant organique, pigment

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS **N° CE** **N° d'enregistrement** **N° INDEX**

% (poids)

Mention de Danger

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 3 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

3

2-butoxyéthanol

111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36-XXXX 603-014-00-0
1,0 - < 2,0

H302 H312 H332 H315 H319

- Toxicité Aigüe par voie orale Catégorie 4
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2

2-diméthylaminoéthanol

108-01-0 203-542-8 01-2119492298-24-XXXX 603-047-00-0
1,0 - < 2,0

H226 H302 H312 H331 H314 H318 H335

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe par voie orale Catégorie 4
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 3
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 1B
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

126-86-3 204-809-1
1,0 - < 2,0

H318 H412 H317

- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3
- sensibilisation de la peau Catégorie 1B

naphtes (pétrole) d'alkylats lourds

64741-65-7 918-167-1 01-2119472146-39-XXXX 649-275-00-4
3,0 - < 5,0

H413 H304

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4
- Danger par aspiration Catégorie 1

1-méthoxy-2-propanol

107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35-XXXX
15,0 - < 20,0

H226 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29-XXXX

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 4 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

4

12,5 - < 15,0

H226

- Liquides Inflammables Catégorie 3

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° CE Symbole	N° d'enregistrement Phrases R	N° INDEX
2-butoxyéthanol			
111-76-2 1,0 - < 2,0	203-905-0 Xn	01-2119475108-36-XXXX 20/21/22-36/38	603-014-00-0
2-diméthylaminoéthanol			
108-01-0 1,0 - < 2,0	203-542-8 C	01-2119492298-24-XXXX 10-20/21/22-34	603-047-00-0
2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol			
126-86-3 1,0 - < 2,0	204-809-1 Xi	41-43-52/53	
naphtes (pétrole) d'alkylats lourds			
64741-65-7 3,0 - < 5,0	918-167-1 Xn	01-2119472146-39-XXXX 53-65-66	649-275-00-4
1-méthoxy-2-propanol			
107-98-2 15,0 - < 20,0	203-539-1 -	01-2119457435-35-XXXX 10-67	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
108-65-6 12,5 - < 15,0	203-603-9 -	01-2119475791-29-XXXX 10	

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et des mentions de danger est spécifié dans le section 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

04 Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 5 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

5

inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux
Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion
En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés
Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Du fait de la présence de composants organiques dans la préparation, un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 6 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

6

Équipement particulier de protection
Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Du fait de la présence de solvants organiques, se tenir à l'écart des sources d'ignition; bien ventiler les locaux; ne pas inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 7 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

7

des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au section 8.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : DND

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 8 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

8

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS	Valeurs limites		
	ml/m3 (ppm)	mg/m3	
1-méthoxy-2-propanol			
107-98-2	VME	50	188
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
108-65-6	VLE	110	550
	VME	50	275
2-butoxyéthanol			
111-76-2	VLE	30	147,6
	VME	2	9,8

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire A1P2.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 9 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

9

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7 et 12

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : marron

Odeur : spécifique

pH : DND

Changement d'état physique

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 10 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

10

Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : DND
Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : >+51 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m³
Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 1,260 g/cm³ à 20°C

Solubilité : miscible à l'eau

Viscosité : >100/6 s à 20°C ISO 2431

10 Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au (voir section 7).

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Des températures élevées peuvent entraîner la formation de produits de décomposition dangereux tels que fumée, monoxyde de

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 11 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

11

carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

11 Section 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE). Autres informations, voir section 2 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Corrosivité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 12 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

12

Toxicité à dose répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutaogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Section 12: Informations écologiques

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une(des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement.

Voir section 3 pour plus de détails.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au section 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol		
126-86-3	OECD 301 B	5
naphtes (pétrole) d'alkylats lourds		
64741-65-7	OECD 301 A	difficilement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

DND

Mobilité dans le sol

DND

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 13 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

13

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

Autres effets néfastes

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 14 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

14

mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Section 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1263, PEINTURES, 3, III, (D/E), ADR/RID

Disposition spéciale 640 E

Numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

UN 1263, PAINT, 3, III

N° EMS: F-E, S-E

Transport aérien

UN 1263, PAINT, 3, III

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Autres informations

"NON CLASSÉ COMME MARCHANDISE DE CLASSE 3" en emballages < 450 l;
ADR

15 Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 36 %

COV : 37 %

Substances CMR volatiles : < 0,1 %

- 2-méthoxy-1-propanol

(Remarques voir section 16)

Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :

Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : d

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : 420 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi,

ISO 11890-2 :419 g/l

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 15 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

15

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -

Pourcentage classe 2: 19 %

Pourcentage classe 3: 18 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

49, 49BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A601, A603, A607, A612

Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique non exigée.

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le section 3.

R10

Inflammable.

R20/21/22

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34

Provoque des brûlures.

R36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

R41

Risque de lésions oculaires graves.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 16 / 17

N° de version 15

FR FR 00000000003

16

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312

Nocif par contact cutané.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H331

Toxique par inhalation.

H332

Nocif par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Xn Nocif

C Corrosif

Xi Irritant

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **11 E 820 0,125 L**

Code du produit : **AJ11-8201 0101**

Date d'impression : 15.02.2014

Révisée le : 10.02.2014

Page 17 / 17

N° de version 15

FR FR 0000000003

17

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Remarques sur le section 15 ; données relatives à la directive COV 1999/13/CE :

les divergences entre les mentions de substances dans les données relatives à la directive COV et celles du section3 de cette fiche de données de sécurité, sont à attribuer à la base juridique différente de ces paragraphes. Pour la mention des substances au section3, les directives 91/155/CEE et 1999/45/CE sont décisives. Dans ces directives, des valeurs- limites pour la mention des substances CMR ou des substances étiquetées R 40 sont définies, tandis que ces valeurs-limites ne sont pas applicables pour la directive COV.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.